

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

14/02/2024

N° E24000009 /25

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 08/02/2024, la lettre par laquelle le Préfet du Doubs demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la demande d'autorisation environnementale, présentée par la SARL Bonnefoy Béton Carrière Industries (BBCI), pour l'exploitation (renouvellement et approfondissement) d'une carrière sur la commune des Monts-Ronds ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Léon BILLEREY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur François BOURGON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la préfecture du Doubs, à Monsieur Léon BILLEREY, à Monsieur François BOURGON et à la SARL Bonnefoy Béton Carrières Industries (BBCI).

Fait à Besançon, le 14/02/2024

La présidente,


Cathy SCHMERBER